



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-20**

Programmateur d'intermittence centralisé pour un chauffage électrique

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles ou appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un programmateur d'intermittence centralisé pour un système de chauffage électrique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

Informations à fournir impérativement : ancienneté du bâtiment (avant ou après 75).

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Maison individuelle		
Zone climatique	H1	17 500
	H2	14 000
	H3	9 200

X

Facteur correctif (1)	Surface habitable en m ²	Nombre de pièces principales
0,2	< 35	1
0,4	35 – 60	2
0,7	60 – 80	3
0,9	80 – 100	4
1,1	100 – 130	5
1,4	> 130	≥6

Appartement		
Zone climatique	H1	5 300
	H2	4 400
	H3	2 900

X

Facteur correctif (1)	Surface habitable en m ²	Nombre de pièces principales
0,3	< 35	1
0,7	35 – 60	2
1	60 – 80	3
1,4	80 – 100	4
1,7	100 – 130	5
2,2	> 130	≥6

(1) Le facteur correctif est déterminé à partir soit du nombre de pièces principales, soit de la surface habitable.